
FOSSES-LA-VILLE

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLDR du 7 février 2023

Espace Winson, Salle Parc

Présents :

⇒ Voir liste en **annexe 1**.

Principaux acronymes :

▪ AD	=	Agent de Développement
▪ CLDR	=	Commission Locale de Développement Rural
▪ DR	=	Développement Rural
▪ FRW	=	Fondation Rurale de Wallonie
▪ GT	=	Groupe de Travail
▪ INASEP	=	Intercommunale Namuroise de Services Publics
▪ ODR	=	Opération de Développement Rural
▪ PCDR	=	Programme Communal de Développement Rural

1. Introduction et approbation du dernier PV

M. MOREAU, Président de la CLDR et Echevin du Développement rural à Fosses-la-Ville, accueille les participants, les remercie pour leur présence et ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Introduction et approbation du PV de la dernière réunion
2. Rapport annuel sur l'ODR
 - a. Rapport d'activités 2022 de la CLDR
 - b. Etat d'avancement des projets figurant dans le PCDR
 - c. Projets à mettre en œuvre d'ici la fin de validité du PCDR
3. Le point sur les GTs
 - a. Gestion de la Maison rurale : topo activités 2022
 - b. Nature : prochaine réunion
 - c. Sentiers : suites présentation 20.12.2022
4. Divers

Le PV de la réunion du 20.12.2022 est approuvé moyennant l'intégration de quelques remarques. Le PV (nouvelle version) sera inséré sur le site consacré à l'ODR : <https://www.pcdr-fosses-la-ville.info/>

2. Rapport annuel sur l'ODR

a. *Rapport d'activités 2022 de la CLDR*

La FRW présente les activités de la CLDR qui seront mentionnées dans ce rapport, à savoir 3 réunions plénières de la CLDR (15.02.2022, 19.04.2022 et 20.12.2022), le point principal de leur ordre du jour et le nombre de membres présents.

Deux réunions de GT ont également eu lieu (17.03.2022 : réunion du GT Nature et 26.10.2022 : Réunion du GT Sentiers).

Dans les activités 'divers', la matinée d'échanges sur les fermes à cour, organisée le 22.09.2022 à Fosses-la-Ville (par la FRW/service ATEPA) sera mentionnée.

Il est précisé que le site web consacré à l'ODR est régulièrement actualisé par la FRW, notamment la page consacrée à la CLDR, avec la mise en ligne des comptes-rendus, etc. (Voir <https://www.pcdr-fosses-la-ville.info/cldr.html> ou lien/onglet au départ du site web communal).

Réflexions de la CLDR :

- Plusieurs membres disent ne pas se souvenir avoir reçu l'invitation à la matinée sur les fermes à cour. *Hors réunion : après vérification, les membres ont bien été invités (2 y ont participé et plusieurs se sont excusés).*
- Concernant les propositions émises en GT, le Président signale que dorénavant, soit il faudra être moins précis (notamment quant aux localisations), soit si un avis est émis en GT et n'est pas suivi par le Collège, alors il y aura lieu d'en informer le GT.
- Par rapport au fait que les avis de la CLDR seraient d'office discutés en Collège, le Président rappelle que passent au Collège uniquement les fiches-projets à activer en DR, ainsi que les actions à inscrire dans les fiches BiodiverCité (sur base des propositions du GT Nature).
- Un membre regrette qu'il n'y ait pas eu de suivi par rapport à sa proposition que la commune réponde à un appel à projet en termes de mobilité douce.

Un autre membre fait le constat que la concrétisation de la fiche relative au 'réseau de voies lentes de mobilité utilitaire' a été transférée au SI (financement CGT). On est un peu dans un autre projet, ce n'est pas de la mobilité douce au sens où on devrait l'entendre. On est juste dans des aménagements (balisage pédestre) pour des piétons et éventuellement des VTT. Pour ce membre, il ne faut pas que les membres de la CLDR servent d'alibi au processus participatif.

M. MEUTER et M. MOREAU relèvent le fait que la modification dans l'ordre de priorité des projets à réaliser en DR a à chaque fois été discutée en CLDR et que le Collège a à chaque fois suivi la proposition de la CLDR. Par ailleurs, des liaisons voies lentes pourraient se concrétiser à l'avenir par diverses voies, pas uniquement via le CGT. Les Echevins présents signalent que l'esprit de liaisons depuis les villages vers le RAVeL reste respecté et que cet objectif est toujours bien considéré. La problématique des chemins privés est aussi soulevée pour expliquer la durée du processus.

b. *Etat d'avancement des projets figurant dans le PCDR*

Les projets qui ont connu un avancement durant l'année 2022 sont présentés, lot par lot.

LOT 1 :

1.2	Création progressive d'un réseau de <u>voies lentes</u> de mobilité utilitaire entre les villages et vers le Ravel (+installation de panneaux d'informations sur ce réseau dans chaque village)	Travaux du SI en la matière : - GT/cellule chemins de la CLDR s'est réuni le 26 oct. 2022 avec le SI. - Actuellement, réseau de 95 kms au total : 9 boucles, 2 doubles boucles, 1 boucle par village, de 4 à 12 kms par boucle. Ces tracés ont été testés par des bénévoles et validés. Ils seront entretenus par le Service Travaux (entretien bisannuel).
1.3	Aménagement de la <u>place d'Aisemont</u>, y compris un espace de convivialité	- 19 avril 2022 : avis de la CLDR sur l'actualisation de la Fiche-Projet - 17 mai 2022 : réunion de coordination sur la demande de convention DR pour ce projet - 27 juin 2022 : le projet de convention DR passe au Conseil communal - 30 juin 2022 : le dossier complet est envoyé au SPW/service DR pour être pris en considération lors de la session d'octobre (Ministre Tellier). Concernant le côté Ouest de la place (qui ne figure pas dans le projet d'aménagement), une partir de barrières et des potelets ont été placés.
1.4	Aménagement de la <u>place de Vitrival</u>, y compris un espace de convivialité	Lors de sa séance du 22 sept. 2022, le Collège communal a pris connaissance du courrier de l'INASEP signalant que l'INASEP ne pourrait pas respecter les délais convenus. La commune a apporté réponse à ce courrier, en date du 29 sept. 2022, en demandant à l'INASEP de revoir sa programmation et de bien vouloir se conformer à ce qui avait été convenu lors de la réunion (du 23 déc. 2021). La commune attend toujours une réponse à ce courrier. En attendant, la commune a rebouché les zones effondrées.

Remarques par rapport au projet

1.3 : Concernant les barrières qui ont été placées sur la place d'Aisemont, la demande est faite qu'elles soient démontables à un ou deux endroits. Le souhait est qu'il y ait un passage au milieu. M. MOREAU va relayer cette demande aux ouvriers communaux.

1.4 : M. MOREAU signale qu'une réponse a été obtenue et qu'une réunion avec l'INASEP se tiendra ce jeudi 9 février. Il a peu d'espoir cependant que ce projet puisse se concrétiser dans le cadre de ce PCDR-ci.

LOT 2 :

2.9	Château Winson - Aménagement du Parc et des abords de la Maison rurale	<ul style="list-style-type: none">- 13 janvier 2022 : signature de la convention-réalisation DR par la Ministre Tellier. Notification de cette convention en date du 26 janvier 2022.- 14 février 2022 : passage au Conseil communal de la procédure de lancement de l'appel d'offres.- 12 mai 2022 : séance du Collège : décisions d'attribution (2 lots)- Travaux de curage de l'étang et de stabilisation des berges, à l'initiative du service travaux- 13 déc. 2022 : prolongation de la validité d'offres (EECOCUR), jusqu'au 31/01/2023.- 21 déc. 2022 : la signature de la Ministre pour le volet Espaces Verts figure à l'ordre du jour du Gouvernement wallon du 21 déc. 2022. Courrier officiel du Cabinet daté du 22 déc. 2022 reçu par la Commune.
2.2	Investissement dans les énergies renouvelables pour les bâtiments publics	Subside pour la démolition et la reconstruction du hall de sport de Sart-Saint-Laurent (Appel à projets « rénovation énergétique des infrastructures sportives »). Point à l'OJ du CC de janvier : désignation auteur de projet.
2.3	Sécurisation des déplacements scolaires et des abords d'écoles	Le parking de La Rosière est quasi terminé, tout le « Y » a été refait autour de l'école (trottoirs, barrières de sécurité...).
2.5	Sécurisation de la traversée de l'entité (RR922)	Travaux de sécurisation de la N922 se sont poursuivis avec notamment la création d'un rond-point au carrefour des 5 bras, 2 tourne-à-gauche (celui du Trafic et celui du Parc Winson), ainsi qu'une bande « alternative » rue de Vitriaval.
2.8	Amélioration de la communication entre la Ville et la population par tous les canaux de communication existants	Toujours le bon fonctionnement de la page Facebook. Révision du site Web de la Ville en cours. Les capsules vidéo du bourgmestre.
2.14	Aménagement du centre historique de Fosses (voiries, espace public convivial, éclairage, logements, commerces)	ORU : - Travaux de la plaine de la Rosière en cours. - Fiche des 2 places et de l'Hôtel de Ville : présentation du projet à la CLDR et la CRU le 20 déc. 2022 20 déc. 2022 : présentation à la CLDR et la CRU d'un projet privé d'aménagement de l'ancien site du CPAS en 12 logements (ruelle des Remparts). Ps : Au niveau du projet 'Houyoux' de construction de 2 immeubles à appartements, les travaux ont commencé.

Remarques par rapport au projet

2.9 : Depuis lors, la commune a bien reçu (courant janvier) les 2 documents administratifs attendus, à savoir la promesse ferme des *Espaces Verts* et la promesse ferme du DR. Notification a été faite à l'adjudicataire la semaine dernière. Une réunion de concertation, à laquelle les pouvoirs subsidiaires devront être invités, va être programmée avec l'entrepreneur. Les travaux devraient se dérouler ou du moins débiter au printemps.

2.2 : M. MEUTER signale que pour ce dossier du hall sportif, les communes lauréates de l'appel à projets devaient initialement être informées en juin 2022 mais ce ne fut le cas qu'en novembre. Ces retards ne

permettront pas de respecter les délais annoncés par la Région : il ne sera pas possible de déposer le dossier pour le mois de juin 2023 mais dans le meilleur des cas en septembre 2023. Les divers lauréats de l'appel à projets sont dans la même situation... Les offres des architectes soumissionnaires sont attendues pour le 17.02.2023.

Dans l'esprit de cette fiche, on peut noter qu'à l'ordre du jour du Conseil communal du 13.02.2023 figure la participation de la commune à l'appel à candidature POLLEC, l'objectif étant d'obtenir une subvention pour l'engagement d'un coordinateur durant 3 ans.

2.14 : M. MEUTER signale que l'ASBL *Historia* a introduit une demande de classement de l'ancien Hôtel de ville (en zone de sauvegarde), ce qui risque de figer les choses et ralentir l'avancement du projet. La Commune va quand même essayer d'avancer sur l'aménagement des 2 places. Cette demande de classement aura malheureusement des impacts financiers, comme ce fut le cas déjà pour le projet au Square Chabot.

LOT 3 :

3.1	Mesures à prendre ou actions à entreprendre en vue d'améliorer la mobilité	Poursuite de l'installation de bacs à fleurs, potelets, casse-vitesse.
3.2	Mesures à prendre ou actions à entreprendre en vue d'améliorer la sécurité	Idem 3.1.
3.3	Poursuite de la mise en valeur (par le public et le privé) du petit patrimoine, en communiquant par rapport à cela	Portes ouvertes et visites libres de la chapelle Sainte-Brigide le dimanche 25 sept. 2022, suite à sa restauration. Et séance inaugurale. Exposition temporaire (avec jeu de piste) organisée par <i>ReGare</i> . Travail avec des bénévoles. Rénovation de la chapelle Notre-Dame de la Médaille miraculeuse, à Sart-Saint-Laurent, aussi appelée « Chapelle Guyaux » (par le service travaux).

3.4	Promotion touristique de l'entité communale, par le Syndicat d'Initiative, via une série d'actions	<p>Partenariats avec le Lac de Bambois :</p> <p>Le « Réveil du lac » (début de saison).</p> <p><i>Chaise'tival</i> en avril 2022. Partenariat avec le Centre culturel.</p> <p>Jeu de découverte pour les familles avec 6 épreuves pour découvrir le site de Bambois.</p> <p>Visites guidées « On est retourné sur la lune ! » et « Balade contée aux lampions » au lac de Bambois (respectivement en novembre et décembre 2022).</p> <p>Une convention a été passée entre la Commune et l'IDEF ; convention de partenariat 2021-2023 relative au plan de relance touristique et économique du Lac de Bambois suite à la crise sanitaire COVID-19 (officialisation des aides).</p>
3.7	Amélioration de la signalétique dans la commune	<p>Poursuite de la pose des panneaux points-nœuds (balisage).</p> <p>Réflexion pour la prochaine signalisation des nouvelles boucles du SI en cours. Réunion du GT Sentiers le 26.10.2022</p>
3.9	Amélioration de la communication citoyenne à la vie culturelle de l'entité	<p>Page web consacrée à la Maison rurale : https://www.centreculturel-fosses.be/maison-rurale-espace-jije/</p> <p>Poursuite de la publication : « Le Nouveau Messager » (10 numéros par an).</p> <p>Lien web vers le projet des 2 places, à partir du site communal : http://oru.fosses-la-ville.be/</p>
3.10	Organisation d'actions dans le domaine de l'environnement et de la propreté	<p>Le GT Nature de la CLDR s'est réuni le 17.03.2022</p> <p>Réponse à l'appel à projet <i>BiodiverCité</i> : 4 fiches-projets déposées et retenues (9.900 €)</p> <p>Opération « Eté solidaire » : remise en peinture des balustrades de certains ponts, opérations de nettoyage, ...</p> <p>Participation à <i>BeWapp</i>.</p>

3.13	Mise en œuvre des actions du tableau de bord de la Plateforme interservices (DD) et les évaluer.	Sélection de la Ville dans le cadre de l'appel à projet intitulé "En route vers une organisation durable". Plusieurs réunions de travail et formations en 2022.
3.16	Création de logements à loyers modérés dans les villages	Les travaux s'achèvent (rue des Remparts), l'inauguration aura lieu en 2023.
3.20	Soutien aux initiatives citoyennes	Mérites sportifs, culturels et économiques : cérémonie de remise des prix début décembre 2022. « Pause Papote » : présence de la Maison de quartier mobile sur le parking des Tanneries un après-midi par semaine.

Remarques par rapport au projet

3.13 : Hors réunion : le coaching a mené à la sélection de 5 ODD prioritaires qui ont permis la réalisation d'une feuille de route liée au PST.

3.20 : Un membre demande quelle est l'utilité de mettre la Maison de quartier mobile à cet endroit, aussi près du centre-ville ? Les échevins répondent qu'elle a aussi sillonné les villages aux abords des écoles, mais qu'il faut vérifier si ça date bien de 2022. Hors réunion : il est confirmé que plusieurs « pause-papote » ont eu lieu devant l'école de Sart-Eustache et d'Aisemont.

Questions par rapport à l'avenir de deux projets hors PCDR : Tour de table et le terrain de football

- Le bâtiment qu'occupait *Tour de table* (bar à soupe ...) a été mis en vente par le propriétaire. La commune a gardé l'ancien bâtiment du SI (actuellement occupé pour les consultations de l'ONE) et imagine le réaffecter à cela.
L'ancien hôtel de ville quant à lui va être fermé, excepté pour des activités exceptionnelles, car il constitue un gouffre au niveau énergétique. Ça devrait être d'application après le congé de Carnaval.
- Pour ce qui est du terrain de foot, la commune a tenté de récupérer ce bien. Le dossier est bloqué en justice. La commune a été en référé à deux reprises. Le Covid a reculé le jugement. Le juge va venir prochainement sur place. La volonté de la Ville est de réinstaller une activité de foot à destination des jeunes de l'entité.

c. Projets à mettre en œuvre d'ici la fin de validité du PCDR (mars 2024)

La FRW rappelle tout d'abord quelles étaient les propositions reprises dans le rapport annuel de l'année dernière :

Proposition pour les 2 dernières demandes de conventions DR :

Pour rappel, dernier positionnement de la CLDR - février 2022 :

- **Fiche 1.3. : Place d'Aisemont (préparation du dossier pour le 15.09.2022)**
- **Fiche 1.4. : Place de Vitriaval (préparation et transmission du dossier pour le 15.09.2023 ou au plus tard pour le 20 mars 2024, date de fin de validité du PCDR).**

La FRW rappelle que figurait toujours en réserve la

- **Fiche 1.2. : Création d'un réseau de voies lentes de mobilité utilitaire entre les villages et vers le Ravel ; Phase 1 : une boucle à préciser.**

Les questions à se poser sont :

- ⇒ Le choix opéré l'année dernière est-il toujours d'actualité ?
- ⇒ Quelles sont les possibilités financières de la commune/le budget disponible pour cela ?
- ⇒ Quelle est la cohérence et la maturité du projet ?

Deux inconnues rendent le positionnement difficile :

- Concernant la place d'Aisemont, la commune ne sait pas si la convention DR pourra être signée en ce début d'année 2023 ou si la commune devra représenter ce dossier à la Ministre pour la session du 1^{er} avril 2023.
- Concernant la place de Vitrival, à ce jour la commune ne sait pas si l'INASEP reviendra sur sa position en termes de délais.

Débat/discussions :

- M. MOREAU signale que beaucoup de gros projets communaux (centre sportif de Sart-Saint-Laurent, nouvel étage de la crèche...) vont arriver à maturation et qu'il faudra voir ce que le budget communal permettra.
- M. MEUTER ajoute qu'il faudra aussi tenir compte des véritables surcoûts pour certains projets, notamment la répercussion de la crise actuelle dans le secteur de la construction.
- Plusieurs membres reviennent avec le projet de voies lentes.
La nécessité de sécuriser certaines voiries est mentionnée.
Une proposition est de différencier les villages qui ont un accès aisé au RAVeL (Vitrival, Le Roux et Aisemont) et les villages plus éloignés (Sart-Eustache et Sart-St-Laurent). Aussi, il s'agit de distinguer les segments de mobilité douces à créer et ceux où un simple balisage (budget moins important) suffirait afin de faire connaître à de potentiels utilisateurs des itinéraires de mobilité active.
Une liaison depuis la carrière d'Aisemont vers Sambreville est souhaitable. Un projet existerait à la Région (un budget aurait été dégagé avant la crise).
Sart-Eustache est traversé par une voirie régionale, la commune n'est donc pas maître sur ce type de voirie et un subventionnement en DR n'est pas possible sur une voirie qui n'est pas communale. Cependant, M. MEUTER propose de solliciter le SPW afin d'aménager une traversée de la Chaussée de Charleroi entre Sart-Eustache et Le Roux.
- Un membre demande si la commune de Mettet a elle aussi un PCDR et si un projet de voie lente est envisageable avec cette commune ou via le GAL ESEM (actif sur le territoire de Mettet). A ce jour, Mettet n'a plus de PCDR actif mais est demandeuse pour élaborer un second PCDR avec la FRW. Un projet de voie lente transcommunale pourrait s'y trouver. Ce type de projet peut d'ailleurs être subventionné en DR à un taux supérieur (on passe à 90% plutôt que 80%, tout en sachant qu'il y a un plafond). Mais pour cela, il faut que les 2 communes aient un PCDR actif (et reprenant ce type de projet). Il faudra donc attendre des années... Et au niveau du GAL, c'est plutôt de l'animation du territoire qui est à envisager que le financement d'aménagements.

En conclusion :

La CLDR attend d'en savoir plus sur les dossiers Place d'Aisemont et Place de Vitrival, ainsi que sur le budget que la Commune pourrait dégager pour un dernier projet à réaliser dans le cadre de ce PCDR-ci, avant d'envisager une étude sur le réseau voies lentes et le fait de dégager un tronçon cohérent à aménager. Dès qu'on y voit plus clair, on en reparle en CLDR, en gardant à l'esprit la fin de validité du PCDR qui approche (mars 2024). Il est dit en effet que ce serait dommage de ne pas avoir un dernier projet financé en DR.

PS : Concernant le projet de voies lentes, il est clair qu'il faut le concevoir via diverses voies : CGT, appels à projet, DR, SPW pour les voiries régionales, ...

Le village de Sart-Eustache ayant été évoqué, un membre interroge M. MOREAU quant aux éventuels aménagements de lutte contre les eaux de ruissellement à la rue du Bas-Sart, venant de la commune de Aiseau-Presles. Une intervention dans les prairies sera sans doute la plus pertinente.

3. Le point sur les GTs

a. *Gestion de la Maison rurale : topo des activités 2022 (types et publics touchés)*

Bernard MICHEL présente un bilan des activités qui se sont déroulées à la Maison rurale durant l'année 2022, en montrant bien la diversité de ces activités (qui vont de la permanence Croix-Rouge à la programmation théâtrale, en passant par les joueurs de cartes et de scrabble, ...), la polyvalence des lieux et la mixité des publics touchés. Des dias illustrent ses propos. En voici quelques-unes :



Outre le Centre culturel qui y programme des activités et spectacles, des ASBL fossoises occupent les lieux, ainsi que les sociétés fossoises, des extérieurs (ex : Jeunesses musicales de Namur qui proposent des ateliers musicaux pour enfants), des particuliers (ex : un mariage) ou encore des indépendants (ex : bureau d'assurances). Dans ces 2 derniers exemples, les occupations payantes permettent de faire entrer un peu d'argent dans les caisses. Quant aux Ateliers de Pontaury, qui proposent des repas avant les spectacles, 10% des recettes sont rétrocédées au Centre culturel pour le compte de la Ville. L'agenda d'occupation est bien rempli et devrait l'être plus encore en 2023.

Un article présentant ce 1^{er} bilan de l'Espace Jijé a été publié dans le Nouveau Messager du mois de décembre 2022. Il figure *en annexe 2* de ce compte-rendu.

Un membre s'étonne qu'aucun spectacle de théâtre en wallon ne soit programmé par le Centre culturel à la Maison rurale, alors que dans le cadre du label « *ma commune dit OYI !* » obtenu par la commune, cela devrait se faire. M. MEUTER répond que si une troupe de théâtre en wallon veut se produire dans la salle de la Maison rurale, c'est réalisable, il y a une ouverture, mais que ça ne doit pas spécifiquement être incorporé

à la programmation du Centre culturel local. Des échanges moins cordiaux se déroulent alors, mais sont interrompus par M. MOREAU. Ils pourront se poursuivre dans un autre cadre.

b. GT Nature : prochaine réunion

La prochaine réunion du GT est programmée le mardi 18 avril 2023 à 19h30. D'ici là, le nouveau vade-mecum (de l'appel à projets 2023) devrait être sorti.

c. Sentiers : suites présentation 20.12.2022

Un retour de la réunion de ce GT a été effectué lors de la dernière réunion, le 20.12.2022.

4. Divers

- La FRW rappelle le contenu (en partie) de l'article 7 du ROI de la CLDR
 - « Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ».
 - « Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ».

et l'importance de s'excuser quand on ne sait pas venir en réunion.

Il y a quelques rares cas « problématiques » dans la CLDR de Fosses. L'approbation du ROI datant du 13 septembre 2021, cet article sera mis en application à l'issue des 2 ans, lors du prochain Rapport annuel

- La CLDR acte la démission de Mme Chantal DEMIL.
- La question est posée de savoir s'il y a eu un suivi des contacts avec les agriculteurs d'Aiseau. La réponse est qu'à ce sujet, la Commune se trouve face à un mur.
- Une autre question est posée concernant la prochaine ODR et le lancement des réunions citoyennes. La FRW rappelle qu'il y aura d'office une coupure entre la fin de validité du 1^{er} PCDR et le début de validité d'un possible 2^{ème} PCDR. La CLDR continuera cependant à se réunir, notamment pour suivre les projets qui seront toujours en cours (mais la commune ne pourra pas solliciter de nouveaux financements en DR).

Les étapes à franchir sont :

 - Délibération du Conseil communal (qui doit arriver sur le bureau ministériel -via le Guichet des Pouvoirs Locaux- pour le 15 septembre 2023)
 - Accord de la/du Ministre du DR sur l'accompagnement de la FRW pour cette nouvelle ODR
 - Elaboration d'un nouveau PCDR avec toute la phase consultative :
 - Consultations villageoises
 - Mise en place d'une nouvelle CLDR
 - GT thématiques
 - Etc.
- La FRW distribue un court formulaire à remplir par les participants afin d'évaluer leur travail d'animation et de secrétariat. Cela s'inscrit dans la démarche d'évaluation globale de la FRW en lien avec les dispositions de la nouvelle Convention-Cadre entre la FRW et la Région wallonne.

Le Président conclut en remerciant les participants.

Secrétariat de la CLDR :

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse

Myriam BACHY et Xavier PAULY

Rue de France, 66

5600 Philippeville

Tél : 071 66 01 90

m.bachy@frw.be ou x.pauly@frw.be

Pour le secrétariat de la CLDR,
Myriam BACHY et Xavier PAULY,
Agents de développement

	Prénom	Nom	Présent(e) - Excusé(e)
1	Nicolas	ASPESLAGH	E
2	Luc	BAUFAY	P
3	Gil	BAUFAY	E
4	Jean-Luc	BENOIT	P
5	Christophe	BERNARD	
6	Jean-Michel	BORNIET	E
7	Augustin	CHAUSSEE	P
8	Maureen	COLASSIN	
9	Frédérique	COLLIGNON	E
10	Bernard	COUSIN	P
11	Willy	DARVILLE	E
12	Frédéric	DE VliegHERE	
13	Jean-Pierre	DEFREYNE	
14	Chantal	DEMIL	Démission
15	Johann	DEMILY	
16	Quentin	DENIS	P
17	Romuald	DENIS	
18	Françoise	DOUMONT	P
19	Etienne	DREZE	E
20	Josée	LECHIEN	E
21	Cathy	LEGRAIN	
22	Jean-Marc	LOMMA	P
23	Pierre	MELAN	
24	Bernard	MEUTER	P
25	Bernard	MICHEL	P
26	Frédéric	MOREAU	P
27	Philippe	PASCOTTINI	P
28	Marc	PEPERMANS	P
29	Alain	SERVAIS	
30	Pablo	VANDERBECQ	
31	Vincent	VIAENE	E
32	Laetitia	WIGGERS	
Ville	Monika	NAPIERALA	P
FRW	Myriam	BACHY	P
FRW	Xavier	PAULY	P

Premier bilan pour l'Espace Jijé

Rencontre avec Bernard Michel (directeur du Centre culturel) et Yves Goedseels (régisseur). Un petit peu plus d'un an après son inauguration officielle, l'heure est déjà venue d'un premier bilan pour notre Maison rurale.

Pour rappel, la Maison rurale Espace Jijé se situe dans les anciennes granges du château Winson, lui-même devenu notre administration communale. Il s'agit du premier gros projet du PCDR (Plan communal de développement rural, www.pcdr-fosses-la-ville.info) à être finalisé.

La Maison rurale se veut un espace polyvalent, ouvert à toutes et tous avec une priorité mise pour les acteurs associatifs fossolis. Via une convention entre la Ville et le Centre culturel, c'est ce dernier qui a obtenu la gestion à 100% de cet outil.

Afin de garder de la disponibilité pour tous, le Centre culturel est limité à 50% d'occupation des lieux. La convention prévoit la gratuité de location des espaces de réunion pour les associations locales, et 1x par an la grande salle.

Si l'agenda le permet, des locations (payantes) peuvent être prises par des associations extérieures à notre territoire communal voir même à des privés.



La gestion de la cafétéria est accordée aux Ateliers de Pontauray (www.pontauray.be). Cet opérateur fiable offre la possibilité de se restaurer tout en participant au projet de formation par le travail. En juste retour des choses, 10% des recettes de l'Horeca sont reversées à la Ville pour aider à couvrir les frais d'exploitation du bâtiment.

Concrètement, un régisseur, Yves, a été engagé à temps plein par le Centre culturel. Aussi polyvalent que la Maison rurale, son rôle est de servir de lien entre les utilisateurs et le lieu. Opérateur technique sur les spectacles, il gère aussi les réservations et le bon entretien des locaux.





C'est aussi à lui de trouver des solutions aux petits problèmes, tel que mettre en place un pendrillon dans la grande salle de réunion pour ajuster l'acoustique de la pièce. Les travaux plus conséquents sont suivis en collaboration directe avec les services communaux.

La polyvalence mainte fois répétée de l'Espace Jijé n'est pas un vain mot. Ceci s'applique aussi bien au type d'activités proposées qu'au profil des associations qui le fréquentent. A titre d'exemple, ce mois de décembre la Maison rurale a vu se succéder les rencontres de nos aînés, les répétitions de la désormais traditionnelle balade de Noël, le festival Eklektik, des cours de guitare, la remise des Mérites de la Ville, la Saint Nicolas du personnel communal ainsi que celle du CPAS, des soirées dansantes accompagnées, de l'éveil musical, une conférence sur les maladies cardiovasculaires suivie de dépistages, etc.

Bien que l'occupation ne soit pas encore à 100%, il n'y a aucune crainte dans le chef du directeur du Centre culturel sur l'avenir. Les associations s'approprient le lieu petit à petit, et le bouche à oreille fonctionne suffisamment pour ce qui est de la promotion auprès des acteurs locaux. La fin annoncée des activités à l'ancien Hôtel de Ville devrait encore amener de nouveaux utilisateurs.

Quand on voit le travail effectué alors que les débuts ont été marqués par les restrictions liées à la propagation de la Covid, nul doute que le futur s'annonce radieux pour notre Maison rurale Espace Jijé. Vous pouvez trouver le règlement d'ordre intérieure et une vidéo de présentation des lieux sur le site du Centre culturel :

www.centreculturel-fosses.be.

■ Augustin Chaussée

